



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 décembre 2024 A 20 HEURES 30

Délibération n° 2024 12 16-06- FONCIER- Avenant à la convention de veille et de stratégie foncière 69C076 avec EPORA et la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais (augmentation de l'encours)

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 07/12/2024
En exercice :	<b>33</b>	
Présents :	<b>25</b>	Affichage de la convocation : 10/12/2024
Pouvoirs :	<b>6</b>	
Votants :	<b>31</b>	Affichage du compte rendu : 18/12/2024
<b>Présents :</b> Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Yolande CHAREYRE, Chantal ROCHE, Christian NEUVILLE, Jean-Pierre NEMOZ, Gerbert RAMBAUD, Safi BOUKACEM, Fatima FERNI, Sylvie RAZY, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Joao DA ROCHA, Véronique DUMAS, Roland BADOIL, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Brigitte REGIS- MOREAU.		
<b>Absents ayant remis pouvoir :</b>		
Mme Aline DURAND donne pouvoir à Stéphane GILLET Mme Isabelle VIDAL donne pouvoir à M Jean-Pierre NEMOZ Mme Sandrine ARNAUD donne pouvoir à M Olivier DEROZARD M Edouard WILLEMIN donne pouvoir à M Gerbert RAMBAUD M Roland BADOIL donne pouvoir à Sylvère MATHIEU Mme Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES donne pouvoir à Mme Geneviève HECTOR		
<b>Absents ou excusés :</b>		
Mme Chantal BERTHILLON M Sylvain BARCET		

M Safi BOUKACEM est élu secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal sa délibération du 20 septembre 2021 par laquelle il a autorisé la signature d'une convention de veille et de stratégie foncière 69C076 entre la commune de Vaugneray, la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais (CCVL) et EPORA, d'une durée de 6 ans.

Cette convention, signée le 16 novembre 2021, a pour objectif de permettre à l'EPORA d'intervenir en soutien de la commune pour procéder aux études préalables à la réalisation d'un projet futur d'aménagement, ainsi que d'acquérir, soit de façon amiable, soit par préemption, des biens immobiliers pour le compte de la commune, laquelle s'est ainsi engagée à terme à en devenir propriétaire.

Dans le cadre de cette convention de veille et de stratégie foncière, EPORA a acquis deux tènements par voie de préemption : un tènement situé chemin du Michon et cadastré A 1084 ; un tènement situé 7, rue des Fontanières cadastré AD 203 et AD 468. Ces tènements font l'objet d'échanges avec des opérateurs en vue de produire des programmes immobiliers de logements sociaux.

Ces acquisitions ont consommé la totalité de l'encours fixée dans la convention de veille et de stratégie foncière 69C076. Or, au vu de la veille foncière menée sur la commune et de l'accompagnement par l'EPORA afin de favoriser la production de logements sociaux, il serait nécessaire d'augmenter l'encours initial pour la réalisation de nouvelles opérations.

*L'encours représente l'ensemble des dépenses maximum que l'EPORA engage pour les acquisitions immobilières réalisées dans le cadre de la convention de veille et de stratégie foncière (hors étude pré-opérationnelles).*

L'encours initial inscrit dans la convention était fixé à 1 300 000 € HT.  
L'EPORA propose que l'encours attaché à la convention de veille et de stratégie foncière 69C076 soit porté à 2 000 000 € HT (+700 000 €).

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,  
Dont le résultat est le suivant :**

**31 suffrages exprimés : 31 voix Pour  
UNANIMITÉ des suffrages exprimés**

- APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention de veille et de stratégie foncière 69C076 portant augmentation de l'encours mobilisable à 2 000 000 € HT, à conclure avec l'EPORA et la CCVL ;
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention correspondante.

Rendue exécutoire compte tenu  
de la transmission en Préfecture le  
19.12.2024  
et de la publication en mairie le  
19.12.2024

Le secrétaire  
Safi BOUKACEM

Pour copie certifiée conforme  
Au registre des délibérations  
Le Maire  
Daniel JULLIEN

